



UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS

Tél. : 01.44.83.65.55

e-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr

Marylise LEBRANCU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 - PARIS

Paris, le 05 février 2013

Madame la Ministre,

J'ai bien reçu votre correspondance du 25 janvier dernier accompagné du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle homme/femme.

Dans votre courrier, vous m'informez d'un délai de réflexion se clôturant le 18 février 2013.

Je tiens à vous informer que les réunions des instances syndicales FO concernées par ce protocole sont programmées depuis l'automne et ne peuvent être déplacées.

En conséquence, nous ne pouvons donc vous informer de notre décision qu'à compter du 22 février 2013.

Dans l'intervalle, vous aurez tenu la réunion « conclusive » du 7 février sur les « *parcours professionnels, carrières et rémunérations* ». FO attend de cette réunion des annonces en deux temps.

Tout d'abord des mesures de portée immédiate, telle l'augmentation de la valeur du point d'indice, l'abrogation du jour de carence et la suppression du contingentement de la catégorie C administrative. Parmi ces mesures, celle concernant la catégorie C serait un signe important en faveur de l'égalité homme/femme car la catégorie C administrative mais aussi celle des personnels soignants et sociaux est très féminisée.

Ensuite, nous revendiquons l'ouverture d'un chantier ambitieux de refonte et revalorisation de la grille indiciaire pour l'ensemble des catégories, C, B et A, ainsi qu'une révision des principes et modalités du régime indemnitaire.

Comptant sur votre compréhension quant à nos problèmes d'agenda, et dans l'attente de vous rencontrer le 7 février, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à la l'assurance de ma haute considération.

Christian GROLIER
Secrétaire général